



À la rencontre des territoires



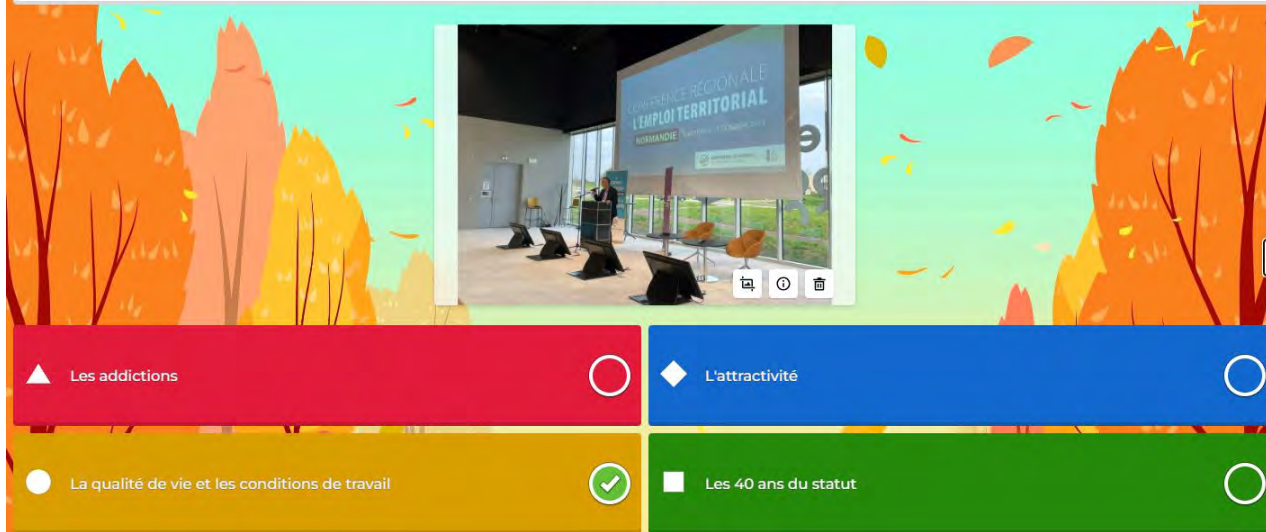
Les cafés de l'automne

QUESTIONS/RÉPONSES DU QUIZ D'INTRODUCTION
- Kahoot!

Du 13 au 16 octobre 2023



1) Quel était le thème de la CRET (Conférence Régionale pour l'Emploi Territorial) cette année ?



The screenshot shows a quiz interface with a background illustration of autumn trees and a central photo of a conference stage. Below the photo is a navigation bar with four options:

- Les addictions (red button, triangle icon, circle icon)
- L'attractivité (blue button, diamond icon, circle icon)
- La qualité de vie et les conditions de travail (yellow button, circle icon, checkmark icon)
- Les 40 ans du statut (green button, square icon, circle icon)

Thématique de la CRET 2023

Conférence Régionale de l'emploi territorial en NORMANDIE



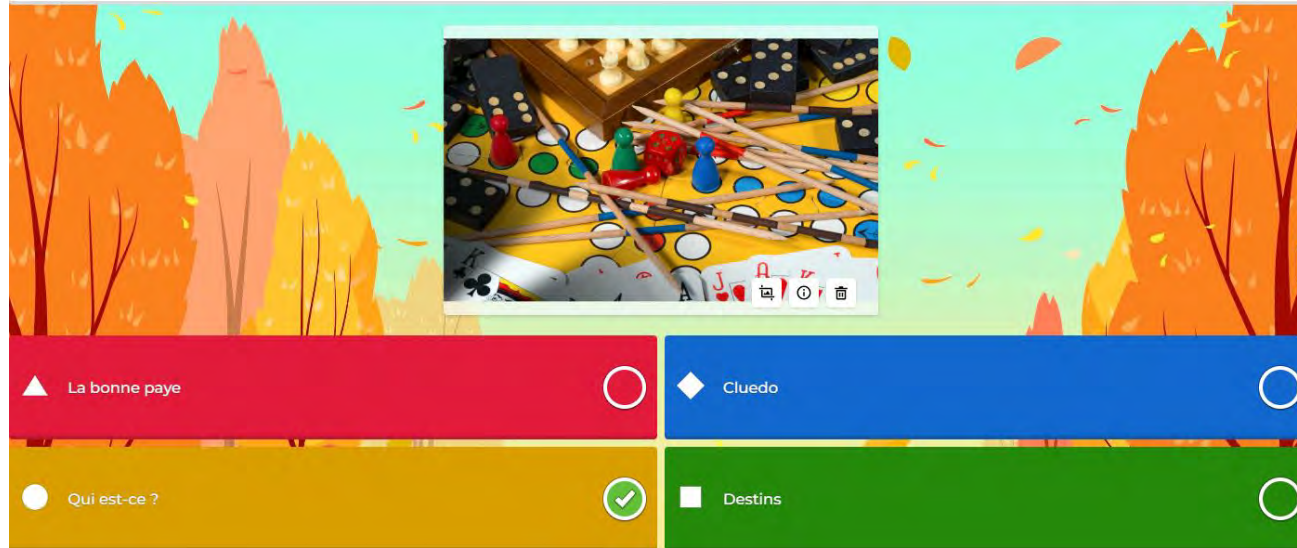
En simultané dans les 5 départements normands :

- Thème 2022 : Attractivité de la FPT
- Thème 2023 : La qualité de vie et des conditions de travail

→ 93 participants en 2023



2) Quel jeu a été adapté par le CDG50 pour présenter les métiers territoriaux au jeune public ?



Le *Qui est-ce ?* des métiers territoriaux :



3)

Quel poste n'a pas été créé au CDG cette année ?

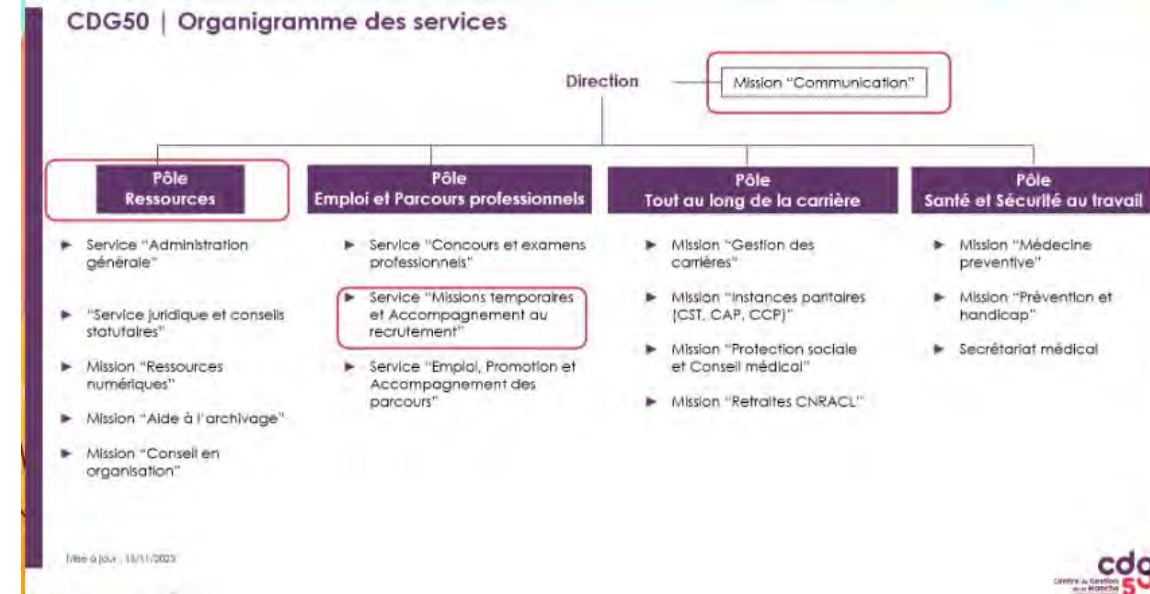
Un poste de chargé de communication

Un poste de responsable du pôle ressource

Un poste de tuteur des secrétaires de mairie

Un poste de styliste

Organigramme du CDG50 au 1^{er} octobre 2023



4) Qui finance la formation des contrats d'apprentissage dans la FPT ?



<input checked="" type="checkbox"/> Le CNFPT	<input type="checkbox"/> Les régions
<input type="checkbox"/> L'État	<input type="checkbox"/> Les CDG

Le financement des contrats d'apprentissage

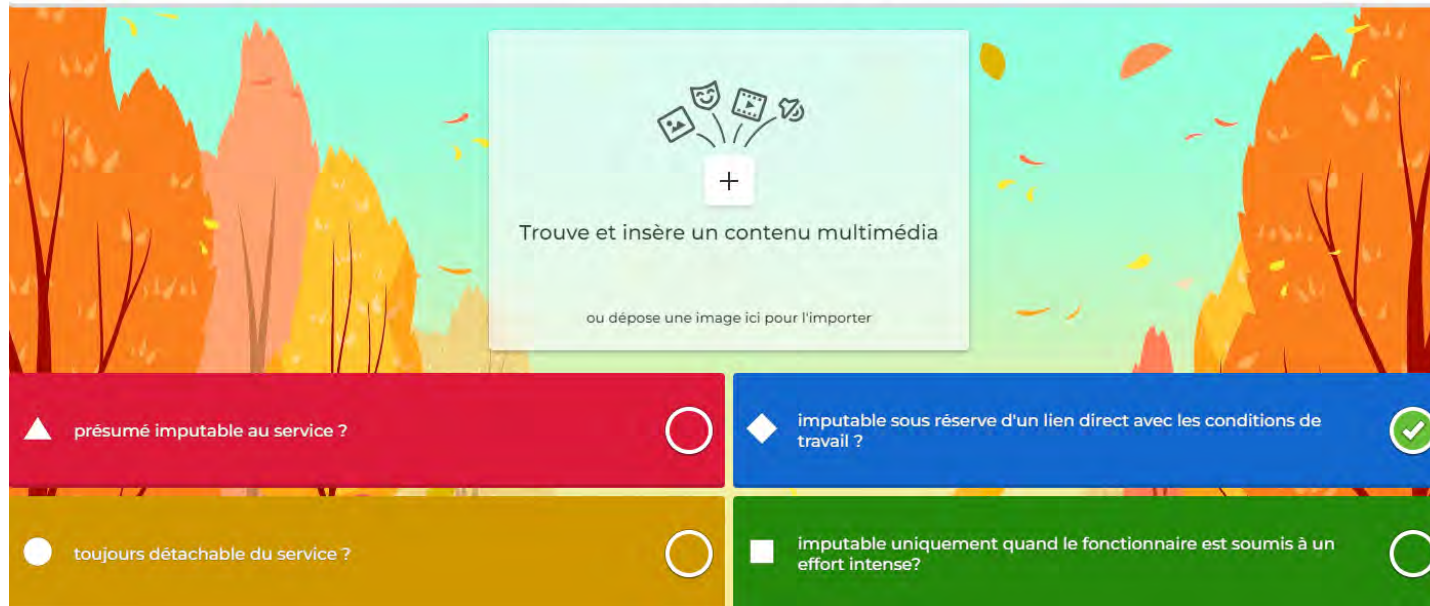


Création d'une taxe apprentissage : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les collectivités locales et leurs établissements publics sont redevables d'une majoration de cotisation patronale, instituée au titre du financement des droits de formation des apprentis.

0,05% en 2022
0,10% depuis le 1^{er} janvier 2023

Cette taxe est perçue par le CNFPT qui finance désormais à 100% les formations des apprentis

5) L'accident cardiaque dont a été victime un fonctionnaire sur son lieu et pendant son temps de travail est-il :



Trouve et insère un contenu multimédia
ou dépose une image ici pour l'importer

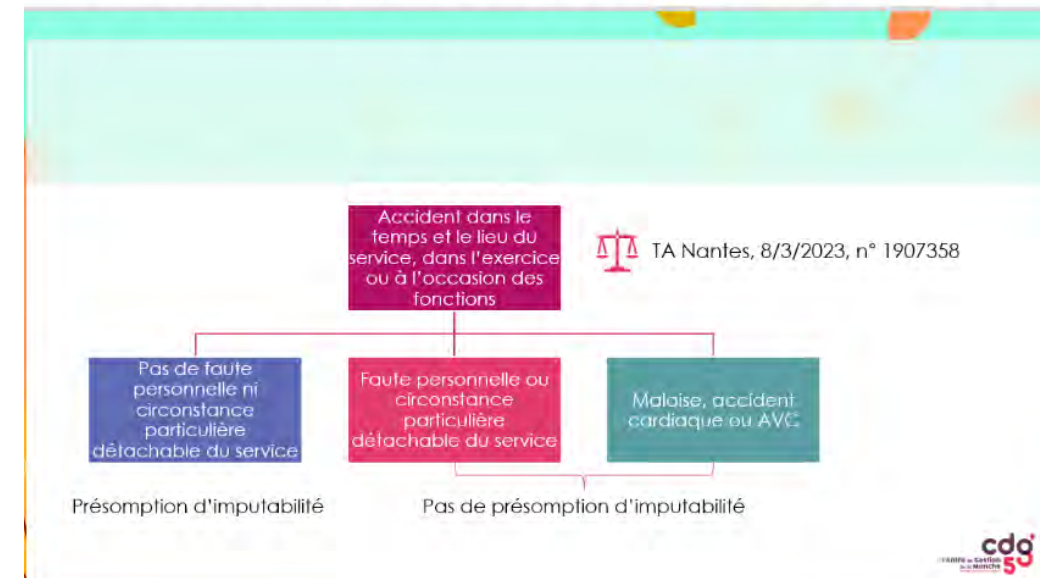
▲ présumé imputable au service ?

◆ imputable sous réserve d'un lien direct avec les conditions de travail ?

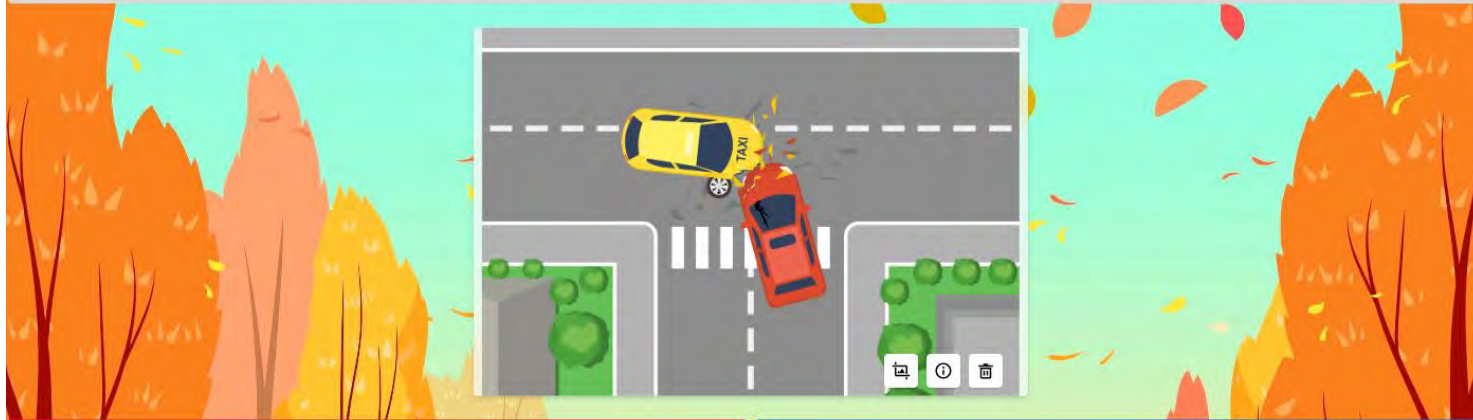
● toujours détachable du service ?

■ imputable uniquement quand le fonctionnaire est soumis à un effort intense?

La présomption d'imputabilité au service



6) Le retard d'un agent n'empêche pas la qualification d'accident de trajet :



▲ Vrai Faux

Focus sur l'accident de trajet :

OUI	Sur le parcours habituel entre le domicile et le lieu de travail	NON	Écart pour un motif personnel étranger aux nécessités de la vie courante
	Pendant la durée normale pour l'effectuer		Retard excessif non justifié

 CAA Toulouse, 28/3/2023, n° 21TL03028



7) La mise à la retraite pour invalidité ouvre toujours droit à une indemnisation du chômage :



La mise à la retraite pour invalidité :



8) Des faits antérieurs à l'entrée dans la fonction publique peuvent conduire à la révocation de l'agent :

Trouve et insère un contenu multimédia
ou dépose une image ici pour l'importer

▲ si les faits ont été pénalement sanctionnés

◆ si les faits ont affecté le bon fonctionnement du service ou sa réputation

● s'ils ont été inscrits au casier judiciaire

✔ si les faits ont affecté le bon fonctionnement du service ou sa réputation

La qualification de la faute :

Manquement de l'agent

À l'occasion de l'exercice des fonctions

En dehors de l'exercice des fonctions

Retenissement sur le service

Ou discrédit sur la fonction

Quand les obligations sont étendues à la vie privée

CE, 3/5/2023, n° 438248

cdg 59

- 9) Les abonnements de transports collectifs des agents publics sont pris en charge par l'employeur public à hauteur de :



▲ 75 % du titre d'abonnement



◆ 50 % du titre d'abonnement



10) La participation des employeurs territoriaux à la mutuelle santé de leurs agents deviendra obligatoire :

Trouve et insère un contenu multimédia

ou dépose une image ici pour l'importer

▲ à hauteur de 50% de la cotisation due par l'agent au 1er janvier 2025

◆ à hauteur de 15€ minimum au 1er janvier 2026

Les garanties de prévoyance :

Incapacité temporaire de travail

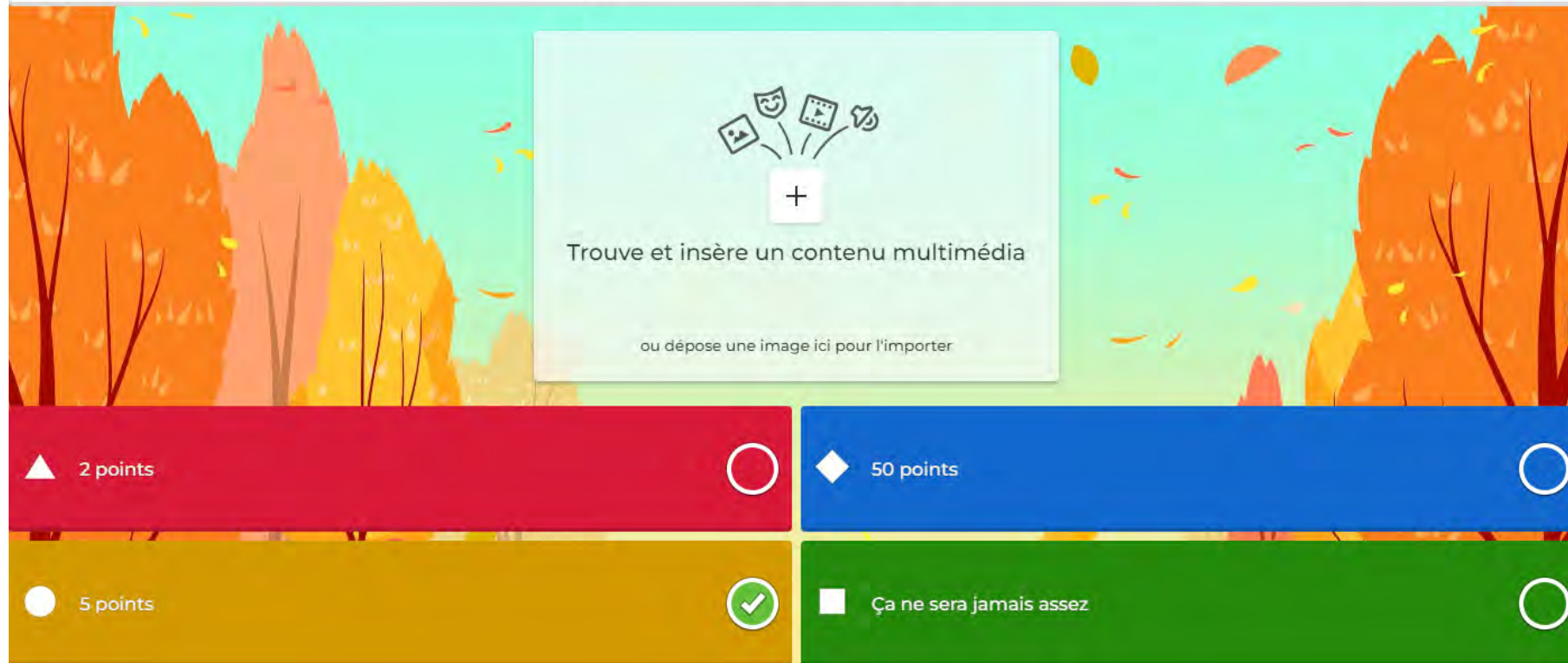
Invalidité permanente

Perte de retraite

Décès

cdg
Centre de Gestion
de la Région
de Guinée

11) Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 attribue un nombre de point d'indice majoré supplémentaire au 01/01/2024 :



The image shows a quiz interface with a central prompt and four answer options. The prompt is a light blue box with a plus sign and icons for image, video, and audio, containing the text "Trouve et insère un contenu multimédia" and "ou dépose une image ici pour l'importer". Below the prompt are four colored buttons, each with a point value and a selection icon (triangle, diamond, circle, or square).

Points	Selection Icon	Option
2 points	Red circle	2 points
50 points	Blue circle	50 points
5 points	Yellow circle with checkmark	5 points
Ça ne sera jamais assez	Green circle	Ça ne sera jamais assez

12) Ces 5 points d'indice majoré supplémentaires sont applicables :

<input type="radio"/> Uniquement aux fonctionnaires	<input type="radio"/> Uniquement aux contractuels
<input type="radio"/> Aux fonctionnaires et contractuels de droit public	<input checked="" type="radio"/> À tous les agents, même de droit privé

Concernant le décret n° 2023-519 du 28/06/23 sur majoration de la rémunération des personnels de la fonction publique :

1. 1^{er} juillet 2023 :
a augmenté la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 %, passant de 4,85 à 4,92

2. 1^{er} juillet 2023 :
a porté l'indice majoré minimum à **361** et attribué des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 à compter du 1^{er} juillet 2023

3. 1^{er} janvier 2024 :
attribue **5 points d'indice majoré à compter pour tous les agents publics**

Cette mesure, sous réserve d'une évolution réglementaire, ne nécessitera pas de prendre un arrêté ou un avenant.

→ Nous mettrons à disposition un modèle au cas où certains payeurs l'exigeraient.

cdg
Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale

13)

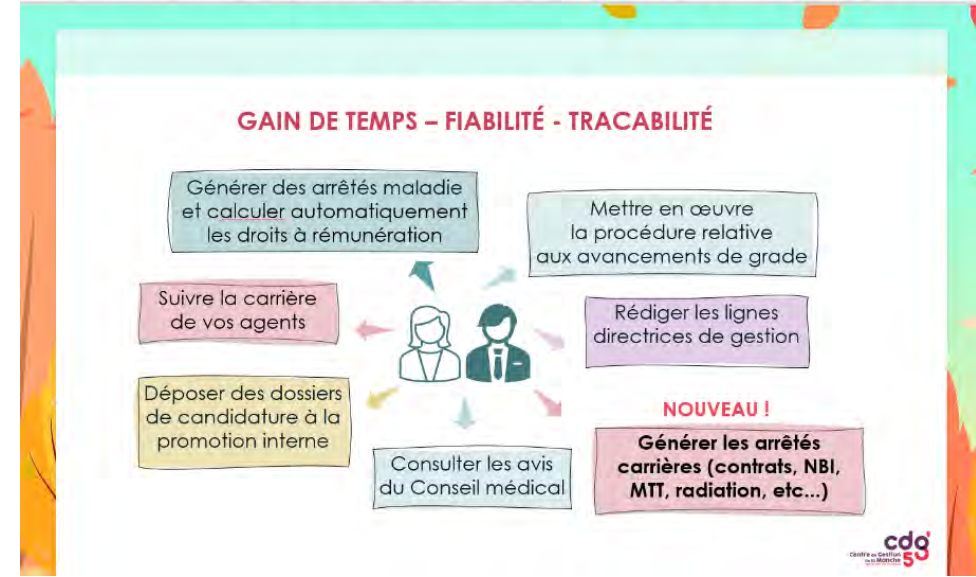
Pour le moment, le logiciel AGIRHE ne permet pas de :

The screenshot shows the AGIRHE software interface. At the top, it displays 'cdg Centre de Gestion de la Manche' and 'AgirHE RH - Espace CDG'. Below this is a search bar and a table of agents. The table has columns for 'Nom', 'Prénom', 'Ville', 'Métier', 'Echelon', 'Statut', and 'Date'. The table lists several agents, including 'ANNOUÏNE', 'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE LA MANCHE VIRE', 'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE LA COUVAISON COTENTILLE COTENT', 'CCAS DE BRANÇANVILLE', 'CCAS DE BREVILLE', 'CCAS DE BRÉVÉY', 'CCAS DE BRICQUEBEC EN COCENIN', 'CCAS DE CAMPTEAU LES MOIRANS', 'CCAS DE CHIFFY LA SALLE', 'CCAS DE CHIFFY-SUR-VIRE', and 'CCAS DE COULANVILLE'.

Below the table is a navigation menu with four options:

- Suivre la carrière des agents** (Red button, icon: triangle up, status: disabled)
- Générer des arrêtés maladie et calculer les droits** (Blue button, icon: diamond, status: disabled)
- Générer les contrats des agents contractuels CDD, CDI** (Yellow button, icon: circle, status: disabled)
- Saisir les instances paritaires et médicales** (Green button, icon: square, status: active)

AGIRHE : l'outil indispensable à votre gestion RH



14) Pour nous aider à utiliser le logiciel AGIRHE, qu'est-ce que le CDG ne fait pas :

The screenshot shows the AGIRHE software interface. At the top, it says 'cdg Agir RH - Espace CDG Centre de Gestion de la Manche'. Below that is a search bar and a table of entities. The table has columns for 'Code', 'Nom', 'Ville', 'Effectif', 'Situation', 'Statut', and 'Email'. Below the table are four buttons with icons and text:

- Mettre à disposition des guides pratiques** (Red button with triangle icon)
- Mettre à disposition des vidéos tutoriels** (Blue button with diamond icon)
- Organiser des ateliers AGIRHE** (Yellow button with circle icon)
- Nous laisser seul face à nous-même** (Green button with square icon and a checkmark)

Comment utiliser AGIRHE :

1- LES GUIDES PRATIQUES

2- LES TUTORIELS VIDÉO

1. AGIRHE | Présentation rapide
CDG01 - Centre de gestion de la Manche - 113 vues - 11 à 12 semaines
4:30
2. AGIRHE - RH | Comment générer un arrêté
CDG02 - Centre de gestion de la Manche - 113 vues - 11 à 12 semaines
1:41
3. AGIRHE - RH | Comment générer un contrat
CDG03 - Centre de gestion de la Manche - 113 vues - 11 à 12 semaines
1:42
4. AGIRHE - RH | Comment ajouter un agent dans la base de données
CDG04 - Centre de gestion de la Manche - 113 vues - 11 à 12 semaines
1:08
5. AGIRHE - RH | Comment gérer les arrêts maladie
CDG05 - Centre de gestion de la Manche - 113 vues - 11 à 12 semaines
2:28

3- LES ATELIERS

Petits groupes, en présentiel, pour développer vos connaissances et votre maîtrise des outils RH : AGIRHE et site emploi-territoire.fr

- Lundi 04 décembre à MARTINVAST**
9h à 12h : COMPLET
14h à 17h : 14 places restantes
- Mardi 05 décembre à PERIERS**
9h à 12h : 7 places restantes
- Mercredi 06 décembre à SAINT-LÔ**
9h à 12h : COMPLET
14h à 17h : 7 places restantes
- Vendredi 08 décembre à AVRANCHES**
9h à 12h : COMPLET
14h à 17h : COMPLET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

139, rue Guillaume FOUACE – CS 12309

50009 Saint-Lô Cedex

02 33 77 89 00 | cdg50@cdg50.fr

www.cdg50.fr



L'équipe
du CDG50
vous remercie !